

DÉPARTEMENT
Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 21 janvier 2021**

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 27
Présent(s) : 24
Votants : 26

--
Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le 21 janvier 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 14 janvier 2021, réuni exceptionnellement à cette heure en salle Mill'Activités en raison des dispositions sanitaires, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, ROGNARD Evelyne, FAVETTA Evelyne, PUYJALINET Eric, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaëlle, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoît, DENIS Pascale, SOLARI Charles, GIRARDOT Clément, DELAFOSSE Loïc

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Mme BOULIEU Anne Marie a donné pouvoir à Mme GAUQUELIN Françoise, M. GILLE Martial a donné pouvoir à M. BUGNET Jean Marc

Absents : Mme BRET-VITTOZ Monique

Secrétaire : M. GILLE Martial

Tampon visa de la
Préfecture

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-216901330-20210121-01-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2021

N°1-2021 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 décembre 2020

Annexe n°1 - PV de la séance du conseil municipal du 3 décembre 2020

Rapporteur : Mme le Maire

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le PV du conseil municipal du 3 décembre 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 décembre 2020**

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits
Suivent au registre les signatures des membres
présents
Extrait certifié conforme
Le Maire,
Françoise GAUQUELIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 22/01/2021
Et publication 22/01/2021
Le Maire

Françoise GAUQUELIN

